

SURENDETTEMENT

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

Dispositifs concernés

- PEE / PEG / PEI
- Participation
- PERCO / PERCOI / PERECO

Conditions de remboursement

La demande peut intervenir à tout moment sur demande de la Commission de Surendettement ou du juge de l'exécution.

Principaux événements exclus

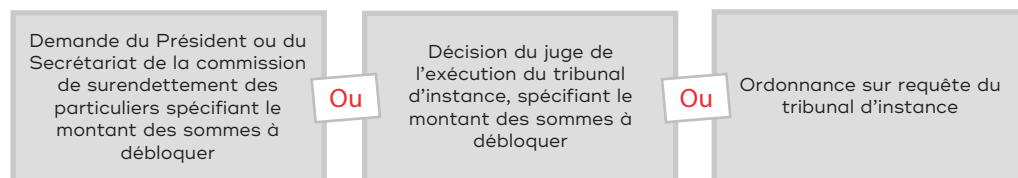
(liste non exhaustive)

- Demande adressée directement par le titulaire du compte
- Procédure de redressement personnel

CARACTÉRISTIQUES

- Le déblocage, total ou partiel, intervient sous la forme d'un règlement unique. Ce même cas de déblocage ne peut donc donner lieu à des versements successifs.
- La demande doit être adressée au teneur de compte par le Président ou le Secrétariat de la commission de surendettement ou par le juge de l'exécution du tribunal d'instance.
- Les fonds sont versés directement au titulaire du compte pour lui permettre de rembourser ses créanciers.

JUSTIFICATIF À JOINDRE À LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT = 1 pièce à fournir



PRINCIPALES QUESTIONS / RÉPONSES

Peut-on assimiler la procédure de rétablissement personnel (procédure de faillite personnelle) à celle du surendettement ?

- Non, les articles R3324-22 et R3334-4 du code du travail ne visant que le surendettement, il n'y a pas lieu actuellement d'assimiler le rétablissement personnel au surendettement.

Peut-on réaliser plusieurs déblocages anticipés pour ce même motif ?

- Non, une demande de la Commission de surendettement ou du Juge ne peut faire l'objet que d'un seul déblocage anticipé. Toutefois, tant que la dette n'est pas éteinte, une nouvelle demande peut être adressée par la Commission de surendettement ou le Juge.

Les informations mentionnées dans ce document vous sont communiquées à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer, notamment par voie législative ou réglementaire. Conformément à la réglementation en vigueur, Federal Finance se réserve le droit de demander des pièces justificatives complémentaires, en vue d'apprécier la légitimité d'une demande de déblocage.